

# Comment gérer les graminées avec un désherbage axé sur la post-levée ?

© 27/07/2020 |  Corteva •  Terre-net Média

**Mozzar™/Belkar™, herbicide antidicotylédones de post-levée à large spectre, est le nouveau pivot du désherbage colza. Il garantit un investissement à bon escient, sur une culture déjà levée. Il permet également d'adapter son traitement aux adventices présentes et d'intervenir en conditions favorables. Pour construire votre programme herbicide colza, positionnez Mozzar™/Belkar™ en pivot et adaptez les autres herbicides en fonction de la pression graminées.**



Avec l'arrivée de la post-levée, le choix de l'herbicide antigraminées peut se porter sur des solutions basiques, suffisantes sur graminées, et moins onéreuses que des solutions complètes de pré-levée.  
(©Corteva)

**L**e **désherbage à vue**, en post-levée, est dorénavant envisageable pour se débarrasser des dicotylédones. Son efficacité sur les géraniums, mais aussi sur les coquelicots, gaillets, chardons marie et bleuet est remarquable. Il implique surveillance et reconnaissance des adventices levées mais a le mérite d'assurer l'investissement en intervenant sur une culture bien en place. Si la **pression des graminées** est faible à modérée, la post-levée peut même être suffisante, avant un passage de propyzamide en novembre/décembre (Ielo™/Yago™/Biwix™ ou Kerb Flo™), d'autant que les conditions d'applications en pré-levée sont très dépendantes des conditions climatiques.

« C'est la pression graminées, notamment du ray-grass et du vulpin, qui dicte la possibilité ou non de partir sur un programme exclusivement en post-levée », précise Jean-Claude Lacotte de Terres Inovia.

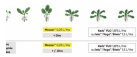
## 1. En cas de pression graminées faible à moyenne = tout en post-levée



Programme de désherbage de post-levée du colza.  
(©Corteva)

En cas de pression graminées faible à modérée, la **gestion des adventices** uniquement en post levée est possible : un passage de Mozzar/Belkar pour contrôler les dicotylédones suivi d'une propyzamide (Ielo™/Yago™/Biwix™ ou Kerb Flo™).

## 2. En cas de pression graminées forte = complément nécessaire en pré-semis ou en pré-levée



Programme  
de  
désherbage  
du colza  
avec forte  
pression  
graminées.  
(©Corteva)

En cas de pression forte, envisagez un passage en pré-levée avec un antigraminées racinaire, ou un programme tout en post avec un foliaire type Dim en l'absence de résistance à ce mode d'action, suivi d'une propyzamide.

Si la pression graminées pose de gros problèmes dans la rotation, il faut alors engager une guerre d'usure, en mobilisant plusieurs modes de désherbage : pré-levée, antigraminée foliaire puis propyzamide.

Avec l'arrivée de la post-levée, le choix de l'herbicide antigraminées peut se porter sur des solutions basiques, suffisantes sur graminées, et moins onéreuses que des solutions complètes de pré-levée.

### 3. Ne pas oublier les leviers agronomiques

Attention à ne pas non plus tout miser sur la chimie. En complément, les leviers agronomiques ne sont pas à négliger. Réfléchir au niveau de la rotation : allonger la rotation en introduisant une culture de printemps, agir quand la céréale est en place, en pensant au colza suivant. Sans remettre totalement en question la pertinence du non-labour, en cas de forte infestation, il peut être judicieux de retourner la terre une fois tous les quatre ans, avant le semis de la céréale. Si le labour n'est pas possible, les faux semis réduisent le stock de graines indésirables. Quand les conditions pédoclimatiques le permettent, la date de semis des céréales pourra être décalée pour un semis tardif, moins favorable à la levée des vulpins et ray-grass.

À lire aussi >> [Témoignage utilisateur - Optimisez votre rentabilité avec la post levée](#)

[Témoignage sur le désherbage - Investir sur un colza bien implanté, un net avantage de la post-levée](#)

Plus d'informations : [www.mozzar-belkar.com](http://www.mozzar-belkar.com)

**MOZZAR™/ BELKAR™** : Emulsion concentrée (EC), contenant 10 g/L d'halauxifène-méthyl\* + 48 g/L de piclorame. AMM N° 2190062 - Dow AgroSciences SAS.  
\*Substance active brevetée et fabriquée par Dow Agrosciences.



Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.; H335 - Peut irriter les voies respiratoires.;

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.; EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.; P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.; P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.; P501 - Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur

**IELO™ / YAGO™ / BIWIX™** : SC - suspension concentrée (concentré fluidifiable), contenant 5.27 Grammes par litre de Aminopyralid (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences), 500 Grammes par litre de Propyzamide (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences). AMM N° 2140098 - Dow AgroSciences SAS.



Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; H351 - Susceptible de

provoquer le cancer ; EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement ; EUH208 - Contient 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité ; P501 - Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur ; P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage ; P391 - Recueillir le produit répandu.

**KERB™ FLO** : SC - suspension concentrée (concentré fluidifiable), contenant 400 Grammes par litre de Propyzamide (substance active brevetée et fabriquée par Dow AgroSciences). AMM N° 8400574 - Dow AgroSciences SAS.



Attention. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; H351 - Susceptible de

provoquer le cancer ; EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.; EUH208 - Contient 2-Naphthalenesulfonic acid, 6-hydroxy-, polymer avec du formaldéhyde et du methylpheno, sel de sodium ; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité ; P501 - Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur ; P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage ; P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ; P391 - Recueillir le produit répandu.

Responsable de la mise en marché : Dow AgroSciences Distribution SAS, 6 rue Jean-Pierre Timbaud, Immeuble Le Campus, 78180 Montigny-le-Bretonneux. N° d'agrément PA00272 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. N° Vert 0800 470 810. ®TM Marque de The Dow Chemical

Company ('Dow') ou d'une société affiliée.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette des produits et/ou sur [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

« PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT »